



Dimanche 3 Septembre 2023

CYCLO
LA LUCIEN AIMAR



Règlement 2023

Contacts : Lucien tél 06.03.40.69.80 ou 04.22.44.25.46

1) DESCRIPTION

La Lucien AIMAR Don d'Organes est une cyclo sportive organisée le **dimanche 3 septembre 2023**, ouverte à tous (*licenciés ou non, munis d'un certificat médical*), trois parcours se déroulant dans le Massif des Maures avec notamment les cols de Notre Dame des Anges, des Fourches, de Taillude (Capelude) et de la Garde Freinet. Les départs et arrivées, auront lieu sur le Bord de Mer, D.42 Ayguade et le repas « sur la plage ».

Appel sur la zone d'évènement, zone balisée. Règlement pouvant être modifié par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

2) OBLIGATIONS – SECURITE

Votre sécurité prime avant tout et le bon déroulement de cette manifestation tient avant tout au comportement de chacun. Le non-respect manifeste aux règles définies pourra entraîner l'exclusion du participant.

Le concurrent accepte le règlement de l'épreuve, le port du casque est obligatoire et devra être attaché durant tout le parcours. Il devra :

- Se conformer aux éventuels arrêtés préfectoraux ou municipaux des localités traversées.
- Avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives.
- Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant, soit la photocopie d'une licence fédérale portant un aval médical, soit un certificat médical de moins de 12 mois spécifiant clairement l'aptitude à la compétition cycliste
- Se conformer à la réglementation fédérale FFC.

3) CONDITIONS de PARTICIPATION

- Épreuve ouverte aux non- licenciés et à toutes les fédérations FFCT-FFC-FSGT-FSCF-UFOLEP etc.... Tout participant devra présenter une licence (*avec certificat médical*) ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme (Loi N° 84610 du 16/07/84), les mineurs devront présenter en plus une autorisation parentale. Cyclo ouverte à tout participant âgé de plus de 13 ans le jour de l'épreuve (nés en 2010).

4) PERMANCES, ACCREDITATIONS, PLAQUES VELOS Lucien tél 06.03.40.69.80 ou 04.22.44.25.46.

- Samedi 2 Septembre 2023 de 14h à 19h
Salle Municipale – Bd Front de Mer D.42 – Plage du Mérout – Ayguade – 83400 HYERES
- Dimanche 3 septembre 2023 de 6h jusqu'à 20 minutes avant chaque départ, Salle Municipale – Plage du Mérout – Ayguade – 83400 HYERES - Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité, de sa licence ou du certificat médical.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale Loi N° 84610 du 16/07/84.

5) CONTRÔLES

- La voiture balai roulera sur la base de 20 km/h sur le parcours N°1. Tout concurrent dépassé pourra poursuivre sa route et rejoindre l'arrivée en respectant le code de la route et sous son exclusive responsabilité, son temps lui sera attribué.

Le chronométrage sera effectué avec un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre cette puce qui servira de contrôle de régularité de course et de chronométrage. Cette puce sera récupérée à l'issue de l'épreuve. L'organisation ne prendra pas de caution mais facturera 20 euros toute puce non restituée. Les concurrents ne franchissant pas la ligne d'arrivée devront restituer cette puce à l'espace chronométrage sur l'espace arrivée.

6) AUTORISATION, sont autorisés

- Les vélos avec assistance électrique sont autorisés et devront **OBLIGATOIREMENT** faire l'objet d'une déclaration lors de l'engagement.
- Le concurrent participant avec ce vélo ne sera pas classé, son temps réel lui sera attribué par KMS.FR

7) RESPECT de l'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement, Il est demandé à tous les participants de respecter l'environnement et de ne rien jeter sur la voie publique (papiers, bouteilles, doses énergétiques, bidon, etc.) sous peine de fortes amendes. L'Olympique Club Cycliste est soucieux de son image envers l'environnement.

Correspondance : OLYMPIQUE CLUB DE COSTEBELLE
Vélodrome T.P.M. de Costebelle - Chemin de l'Ermitage - 83400 HYERES –
Déposé en préfecture pour approbation



Dimanche 3 Septembre 2023



CYCLO
LA LUCIEN AIMAR

Règlement 2023 Suite

8) ASSISTANCES MEDICALES et TECHNIQUES avec la participation de :

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme – Médecin – Assistance technique au village départ – Escorte Motorisé AMSR – Voiture Technique Dépannage Course O.C.C.V. – Signaleurs avec les groupes de Messieurs Mitran François, Yves Boyer, René Nazzi, Serge Lippi, Robert Plazanet, Christohe Vallo , etc...

9) RAVITAILLEMENTS (solides, liquides) – REPAS selon les dispositions sanitaires en vigueur - TARIFS

- Ravitaillements au départ, à l'arrivée, au km 54 Col des Fourches, et parcours rouge Taillude/Capelude, km 110.
- Restauration Salle Municipale – Plage du Mérou, de 11h30 à 14h, pour tous concurrent, accompagnants et comité d'organisation **MUNIS** d'1 Ticket.
- Repas composé d'une paella, fromage, dessert, vin, eau, café
- Les repas avec boisson seront pris à table dès l'arrivée des participants.
- Possibilité de repas supplémentaire accompagnant adulte au tarif de **15€ et 10€ enfant de moins de 13 ans.**

Tarif inscription comprenant : 1 Tee-shirt (jusqu'au 27 aout), 1 Repas, Ravitaillement, Assistance Médicale et Technique, Chronométrage à puces, Récompenses au 1er de chaque catégorie.

Tarif spécial licenciés : 1 inscription offerte pour 10 inscriptions d'un même club

Je suis un club, je remplis 10 bulletins individuels et je ne règle que 9 inscriptions.

Avec REPAS	Sans REPAS	inscription pour les duos famille 1 BE par personne 50€
39€	30 €	5 € assurance individuelle FFC
25 € Petit Parcours 26km	15 € Petit Parcours 26km	

J'adresse le tout par courrier à l'OLYMPIQUE CLUB DE COSTEBELLE - Vélodrome T.P.M. de Costebelle - Chemin de l'Ermitage - 83400 HYERES avec le règlement par chèque à l'ordre de l'O.C.C (Olympique Club Costebelle).

10) RECOMPENSES : Remise protocolaire à **12h selon les dispositions sanitaires en vigueur**

- Comme les années précédentes des lots de valeur seront remis aux **8 vainqueurs des 2 parcours** : vainqueurs homme et femme + vainqueurs homme et femme cyclo (catégorie non compétiteur), ainsi qu'aux **1^{ers} de chaque catégorie**

Promotion	HOMMES et FEMMES	
	H1 – F1 de 16 à 20 ans (2007 – 2003)	H4 – F4 de 51 à 64 ans (1972 – 1959)
J2 de 10 à 12 ans (2013 – 2011)	H2 – F2 de 21 à 35 ans (1988 – 2002)	H5 – F5 de 65 à 75 ans (1958 – 1948)
J3 de 13 à 15 ans (2010 – 2008)	H3 – F3 de 36 à 50 ans (1987 – 1973)	H6 – F6 76 ans et plus à partir de 1947
E vélo électrique (non classé temps donné)		

11) RECLAMATIONS – ABANDONS : Informer la sécurité de l'organisation : Lucien au 06.03.40.69.80

12) ANNEXE : INFOS → ASSURANCE OBLIGATOIRE

- 1- pour tous les licenciés, la responsabilité civile est celle liée à leur licence.
- 2- quant aux non-licenciés, ils doivent souscrire soit une assurance auprès de leur assureur, soit une assurance journalière compétition FFC pour une somme de 5€, lors de leur inscription.

13) INFO EN DIRECT - INSCRIPTION - DETAILS des PARCOURS

Vous pouvez aussi demander une inscription papier par téléphone au 0603406980 ou par courrier à l'OLYMPIQUE CLUB DE COSTEBELLE - Vélodrome T.P.M. de Costebelle - Chemin l'Ermitage - 83400 HYERES – ou par mail: lucien.aimar2022@gmail.com ou par message sur Facebook La Lucien AIMAR que vous renverrez avec le règlement par chèque à l'ordre de l'Olympique Club Costebelle.

Les inscriptions seront prises jusqu'à 20mn avant chaque départ le Dimanche 3 septembre 2023.

Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 1 septembre 2023, 20h sur KMS.FR – Sports'N Connect

Pré-inscriptions par mail ou téléphone au 04.22.44.25.46- le samedi 2 septembre 2023 de 8h à 12h.

Inscriptions sur place - Salle Municipale – Bd Front de Mer- D.42 – Plage du Mérou – Ayguade – 83400 HYERES Samedi 2 Septembre 2023 de 14h à 19h et Dimanche 3 septembre 2023 de 6h jusqu'à 20 mn avant chaque départ.

Règlement et informations disponibles sur simple appel téléphonique, sur les sites KMS.FR– Sports'N Connect-VELO 101 ou sur Facebook La Lucien AIMAR.

Correspondance : OLYMPIQUE CLUB DE COSTEBELLE
Vélodrome T.P.M. de Costebelle - Chemin de l'Ermitage - 83400 HYERES –
Déposé en préfecture pour approbation